

En partenariat avec la société Sourdline, la ville développe ce service en ligne afin de permettre aux personnes sourdes et malentendantes d'accéder à de nouvelles possibilités. Ce service se traduit par:

- ▶ une plateforme, ouverte de 9h à 18h du lundi au vendredi. Pour y accéder, cliquez sur le lien ci-dessous:  
[Accéder à la plateforme](#) ↗

Accès direct par chat ou webcam avec un conseiller de la société Sourdline, formé en langue des signes. Ce dernier pourra ainsi guider rapidement et efficacement les usagers malentendants dans leurs démarches administratives, en lien avec les agents de la commune.

- ▶ une permanence spécialisée à raison d'une demi-journée par mois dans les locaux du service Retraités-Santé-Handicap. Objectif: aider le public sourd à la rédaction de courrier, faciliter leurs appels téléphoniques aux administrations, etc...
- ▶ Permanences tenues chaque 3e jeudi du mois de **9h à 12h au service Retraités-Santé-Handicap**.
- ▶ Dates des prochaines permanences :

- 19 mars 2020

- 18 juin 2020

- 17 septembre 2020

- 17 décembre 2020

**Renseignements :** 01 45 60 18 97

[Voir la vidéo de présentation du service en langue des signes](#) ↗

@ CONTACTEZ-NOUS



**MAIRIE DE CHEVILLY-LARUE**

88 Avenue Du Général De Gaulle  
94 669 Chevilly-Larue Cedex

 01 45 60 18 00

 01 49 78 01 36